

snes

Académie de Toulouse

Pouvoir d'achat ↓ Recrutement ↓ Retraites ↓
Effectifs classe ↑ Charge de travail ↑

Trop
c'est trop !

ParcourSup

Supplce chinois et choix politiques lourds

On nous avait dit : « les attendus sont utiles aux élèves pour cerner le profil attendu » ; « il y aura plus de transparence dans le recrutement » ; « il ne s'agit pas de sélection là où il n'y en avait pas » ; « tout le monde aura une place » ; « ce sera moins stressant pour les élèves ».

On a en effet dit beaucoup de choses, et la réalité a été bien loin de ces beaux discours, répétés contre l'évidence. On nous a dit, les bacheliers ont vécu, nous avons vu !

Depuis novembre, le Snes-Fsu alerte sur les problèmes générés par ParcourSup. Il en dénonce surtout la logique masquée de tri social : la liste des capacités d'accueil des formations supérieures de l'académie confirme que tous les outils sont en place pour un pilotage rectoral resserré de l'orientation des bacheliers, y compris par des objectifs fixés on ne sait com-

ment : 10 % de places réservés à des boursiers dans certaines STS, 38 % dans d'autres. Un tel pilotage ne pourra qu'accroître à l'avenir la sélection post-bac – déjà opérée cette année dans les filières « en tension » -, sans parler de la tentation d'une adéquation immédiate aux besoins de formation d'un « marché de l'emploi » pourtant fort mouvant.

Mutliptes effets

Les retours parvenus début juillet montrent aussi un autre visage de ParcourSup, qui a perduré tout l'été. D'une part, une difficulté de remplissage en CPGE, STS, autour de 80 % seulement à une semaine de la rentrée. D'autre part, une attente prolongée pour les futurs étudiants, qui, s'ils ont majoritairement une place dans une formation, ont continué d'attendre en vain tout l'été des propositions plus satisfaisantes. Le Ministère a bien accordé quelques places supplémentaires ici ou là, mais n'a rien pu faire pour réduire les

blocages inhérents au système d'attente. Il a prévu l'ouverture dans 10 lycées de l'académie de classes « Passerelles » destinées à recueillir, en attendant des jours meilleurs, les bacheliers technologiques et professionnels sans affectation, mais la question des moyens alloués et des programmes est entière à ce jour...

Il paraît probable que les formations hors ParcourSup, notamment privées, auront, elles, fait le plein ; que des étudiants auront dû renoncer à une poursuite d'études pour une entrée forcée sur le marché du travail. Il est certain que beaucoup d'étudiants ont dû s'installer au dernier moment, après avoir renoncé à une possible amélioration des propositions, tout simplement pour avoir le temps de s'organiser.

Sylvain Lagarde, Pierre Priouret
Secteur lycées



Tournefeuille : 8 h. le 28 août, nos militants prêts à accueillir nos stagiaires.

« Gestion des ressources humaines en proximité » ?

La Rectrice a confirmé en juin la conduite de l'expérimentation d'une « Gestion des ressources humaines en proximité », en cours sur le bassin de l'Ouest toulousain (Le Mirail - Tournefeuille). Interrogée sur le sujet par les élus Snes-Fsu au CTA, elle a exclu tout lien avec le projet de fusion des académies, pour le rattacher à l'accompagnement renforcé des personnels dans le cadre du PPCR...

Cependant pour une expérimentation similaire dans l'académie de Lyon, son collègue Recteur n'a pas la même lecture, ni les mêmes explications. Le Snes-Fsu appelle donc les collègues à la vigilance, et à lui faire connaître les retours des établissements.

Pierre Priouret
élu Fsu CTA

Fusion des académies

Les silences à peine croyables de la Rectrice

Interrogée par les élus Snes-Fsu au CTA de juin sur les projets de fusion des académies pour parvenir à une seule académie par Région, et alors qu'elle avait elle-même mis ce point à l'ordre du jour de la séance, la Rectrice de notre académie s'est contentée de donner quelques vagues informations, très générales, sans fixer ni objectif, ni perspective claire, en attente, selon elle, d'instructions ministérielles. Or, il y a urgence !

Un rapport, co-rédigé par le Recteur de Bordeaux, O. Dugrip, qui connaît bien notre académie pour l'avoir dirigée, avançait pourtant déjà bien dans le sens d'une seule académie à 13 départements. Le gouvernement a depuis confirmé cette orientation, au cœur de l'été. Les maigres

pistes tracées par la Rectrice posent question, alors qu'elle se doit de tracer maintenant une « feuille de route » pour dessiner le schéma de la fusion, en lien avec la Rectrice de Montpellier.

Le Ministre prévoit désormais une fusion effective des 2 académies pour le début 2020, c'est-à-dire dans 16 mois !

A ce rythme-là, il paraît inconcevable que les personnels et leurs représentants soient tenus à l'écart, tant les bouleversements seront inévitables. Opérations d'affectations, et plus généralement gestion des personnels, pilotage des politiques académiques, offre de formation... autant de domaines cruciaux pour les collègues et les établissements, sur lesquels la Rectrice va devoir au plus vite produire des projets précis.

Pour le Snes-Fsu, il est essentiel qu'elle ouvre les débats, et associe largement la profession. Les problèmes qui se posent sont trop nombreux pour envisager une fusion que le Snes-Fsu condamne, dans un calendrier de plus intenable. Et alors que le Rectorat de Toulouse, déjà l'un des plus grands de France, peine à assumer une gestion réellement en proximité des personnels.

En tout état de cause, le Snes-Fsu de Toulouse, en lien avec celui de Montpellier, demande à être consulté au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Sylvain Lagarde
Co-secrétaire académique

Collège Berthelot

La mobilisation permet l'ouverture d'une classe

Le matin de la prérentrée, nous apprenons que des classes de 5^e comptent 31 élèves (UPE2A et ULIS inclus). A midi, une courte AG s'improvise tant bien que mal. Nous décidons de suspendre les réunions de prérentrée, et nous votons la grève pour la rentrée des 5^e. A 13 heures nous informons le principal, qui prévient à son tour le rectorat.

A 14h30, toujours pas de réponse du rectorat. Nous décidons de quitter le collège pour nous y rendre. Le principal passe un dernier coup de fil: la classe est créée! Nous espérons pouvoir nous battre avec l'ensemble des établissements la prochaine fois!

Nicolas Mousset

Co-S1 du collège Berthelot à Toulouse



Collège d'Auterive en grève pour conserver ses classes.

Elections professionnelles
29 novembre - 6 décembre 2018

Bien se préparer pour pouvoir voter !

La procédure électronique retenue se base sur l'envoi du matériel de vote (Identifiants et mots de passe) exclusivement sur la messagerie académique (xx@ac-toulouse.fr).

Pour être en mesure de participer, il est impératif de maintenir, jusqu'à début décembre, votre boîte en état de recevoir les messages du Rectorat :

- Activez cette adresse ;

- Videz régulièrement le contenu de la boîte ou redirigez-le automatiquement vers une autre adresse (à voir dans le menu de paramétrage) : elle sature très vite, en quelques messages seulement !

**Je veux voter : boîte activée !
Boîte nettoyée : je peux voter !**

Attention danger !

L'année scolaire s'est terminée par des annonces brutales venant mettre en cause le paritarisme, et menaçant très clairement le rôle de contrôle et de vérification des décisions de l'administration envers les personnels (cf. dossier spécial reçu début juillet).

Ces annonces, volontiers provocatrices, masquent mal les projets encore plus dangereux de réformes des Services Publics en général, consignés dans un rapport intitulé « Cap 2022 », que le Gouvernement n'a toujours pas officiellement publié tant ses propositions sont explosives. Ce rapport confirme les intentions d'attaques de très grande ampleur sur les Services Publics et les personnels. Qu'on en juge : réduction du périmètre des services publics, par ouverture à la concurrence ou externalisation ; augmentation des restes à charge pour les usagers, sommés de mettre la main au portefeuille pour des services jusque-là gratuits ; recours accru à la compétition entre agents et à la contractualisation, y compris pour les directeurs d'administration, remise en cause du statut...

Sans parler des projets d'ampleur sur les retraites et la Sécurité Sociale, annoncés pour l'automne, et qui visent à remettre en cause les grands équilibres gagnés à la Libération !

Les enseignants et personnels de l'Éducation nationale ne seront pas épargnés : plus de travail - pour ne rien gagner de plus, si ce n'est des heures supplémentaires compensant mal la surcharge de travail -, baisse substantielle des postes « financée » par la réduction de l'offre de formation du lycée Blanquer, équipes toujours plus soumises à l'« autonomie » des établissements, autoritarisme grandissant des chefs, création de hiérarchies intermédiaires. Le projet de circulaire sur le nouveau rôle dévolu aux professeurs principaux en est une illustration.

La rentrée 2018 est donc placée sous le signe d'une indispensable réaction sur la question des effectifs, sur les statuts et sur la protection sociale. Avec les personnels, le Snes-Fsu vous informera et s'opposera sans relâche à ces projets gravement régressifs. La communication gouvernementale qui a commencé à s'enrayer cet été et les désillusions croissantes changent sans doute la donne. L'heure des premières ripostes a sonné !

Pierre Priouret

Co-Secrétaire Général académique

Bulletin syndical



Académie de Toulouse

N° CPPAP : 1122 S 06278 - Prix au numéro : 1 €
Dépôt légal à parution - ISSN 1635-9658
Journal édité par le Snes :
2 avenue Jean-Rieux 31500 Toulouse
Tél. 05 61 34 38 51 • Fax 05 61 34 38 38
Mél : s3tou@snes.edu
Directeur de Publication : Jean-Louis Viguier

Rédactrice en chef : Monique Degos-Carrère
Septembre-octobre 2018 n°366
Public-Imprim Midi-Pyrénées - Tél. 05 61 44 11 12



IMPRIM'VERT®

Les responsables du Snes dans l'Académie

Secrétaire général



Pierre PRIOURET
Maths. - Lycée S. Hessel
Toulouse

Secrétaires académiques



Monique DEGOS-CARRERE
Hist./Géo. Col. Michelet
Toulouse



David CLUZEL
Hist./Géo
Lycée Rascol - Albi



Sylvain LAGARDE
Lettres Modernes
Lycée Monteil - Rodez



Carine RIOS
Espagnol
Col. Rambaud - Pamiers



Isabelle RICHARDEAU
Espagnol
Col. Badinter
Quint-Fonsegrives

Trésorière Académique



Valérie PUECH
Éco-Gestion
Lycée Ozenne Toulouse

Responsables de secteurs
et de catégories : l'organigramme
complet sur le site internet
www.toulouse.snes.edu

La section académique est animée par un secrétariat collégial de 6 membres comprenant 1 secrétaire général et 5 secrétaires académiques. Le secrétaire général est le porte parole du Snes académique auprès de la Rectrice, du secrétaire général et des responsables académiques du rectorat ainsi que de ceux du Conseil régional.

Les secrétaires académiques coordonnent l'activité de secteurs plus spécialisés.

Les responsables départementaux représentent le Snes dans les instances départementales et animent l'action syndicale au niveau local.

Secrétaires départementaux

AVEYRON :

8, rue de la Vienne - 12000 Rodez
snes12@toulouse.snes.edu

Permanence : le mardi de 9h à 12h et de 14h à 17h.
Contacts téléphoniques (mardi et jeudi) :
Tél/Fax : 05 65 78 13 41 - 06 84 22 62 17



Émilie MAFFRE
SVT
Clge. Marcillac Vallon



Sylvain LAGARDE (adjoint)
Lettres Modernes
Lycée Monteil - Rodez

■ Michel NARANJO

Trésorier - Lycée Monteil - Rodez

GERS

Permanence au local du Snes
à Auch le jeudi de 9h30 à 16h.
06 84 67 78 92
snes32@toulouse.snes.edu



Jocelyn PETIT
SES
Lycée A. Fournier
Mirande
Secrétaire et trésorier



Valérie ARRIEU
Espagnol
Lycée A. Fournier - Mirande

LOT

80, rue des Jardiniers - 46000 Cahors
snes46@toulouse.snes.edu
 Permanence le jeudi de 16h à 18h
 Port. 06 33 61 57 70 - Tél./Fax 05 65 22 12 79



Yves FRANÇOISE
 Hist/Géo
 Lycée Champollion - Figeac



Florence CABRIT
 Anglais
 Col./Lycée Jean Lurçat - St-Céré

Anne-Marie PICOT-BONHOMME
 Hist/Géo
 Clge. Gambetta - Cahors

Christophe GEORGET
 Hist/Géo
 TZR Lot

Audrey FOUCRAS
 Trésorière - Sciences Physiques, Lycée Champollion - Figeac

HAUTE-GARONNE

2, avenue Jean Rieux, 31500 Toulouse
 05 61 34 38 37
snes31@toulouse.snes.edu

Permanences mardi et jeudi après-midi



Christophe MANIBAL
 Philosophie
 Lycée Rive Gauche
 Toulouse



Cécile ESQUERRÉ-MONTAGNINI
 Hist/Géo.
 Col. Michelet - Toulouse



Pierre MONTELS
 Lettres Modernes
 Lycée Matisse - Cugnaux

Valérie PUECH
 Trésorière - Éco-Gestion - Lycée Ozenne Toulouse

HAUTES PYRÉNÉES

École Jules Ferry, 7, rue A. Breyer, Tarbes
 05 62 34 38 24 - 07 86 70 82 89
snes65@toulouse.snes.edu

Permanences mercredi après-midi de 13h30 à 18h30.



Catherine GOURBIER
 CPE
 Lycée P.-M. Curie
 Tarbes



Anne GIBERT
 Lettres classiques
 Lycée Théophile Gauthier
 Tarbes



Sébastien JAFFIOL
 Hist/Géo.
 Lycée Victor Duruy
 Bagnères-de-Bigorre

Sophie MANZATO
 Trésorière - Lettres Modernes - Col. Pyrénées - Tarbes

TARN ET GARONNE: Permanences: mercredi 14h-17h
 23, grand rue Sapiac, Montauban - 05 63 92 94 82
snes82@toulouse.snes.edu



Martine DAUPHIN
 CPE - Lycée Michelet
 Montauban



Olivier ANDRIEU
 Hist/Géo,
 Lycée Bourdelle
 Montauban



Julien CAILLAUX
 His/géo
 Clge Olympe de Gougues
 Montauban

Martine DAUPHIN
 Trésorière

TARN

Permanences: Mardi, mercredi - 14h-17h
 201, rue de Jarlard, 81000 Albi - 05 63 38 45 83 - 06 42 03 05 35
snes81@toulouse.snes.edu



Benoit FOUCAMBERT
 Hist.-Géo.
 Col. J. Jaurès - Albi



Yves CHASSIN
 Mathématiques
 Lycée Rascol Albi

Hervé TROGNON
 Lettres modernes
 Lycée Rascol Albi

ARIÈGE

Maison des Associations, 1, avenue de l'Ariège - Foix
 05 34 09 35 97 - 06 88 60 86 94 - snes09@toulouse.snes.edu



Laurent MURATI
 Lettres Modernes
 Lycée du Castella
 Pamiers



Guillaume ESTALRICH
 SVT
 Col. Bayle
 Pamiers

Jules Marie BURLION
 Trésorier - Maths. Collège de Saverdun

Voici un ensemble de dilemmes liés à l'évaluation

La matière de cette infographie est fournie par une synthèse des travaux réalisés au sein des collectifs du SNES Toulouse.

Comment construire le barème ? Précis pour expliciter au mieux les attendus ?
Souple, voire pluriel pour valoriser les élèves sérieux mais en difficulté ?

Quand fixer la date de l'évaluation ?
Combien de temps à l'avance ? Comment faire si plusieurs évaluations sont déjà prévues le même jour ? Annoncer le détail de ce qui sera évalué ? Joindre une fiche de révision ?

Comment répartir au mieux connaissances, maîtrise et mobilisation de connaissances, méthode d'analyse d'un document ? En plusieurs parties ou non ? Plusieurs niveaux de difficultés ? Des exercices déjà faits en classe ou non ?

L'évaluation aura-t-elle lieu en binôme ? Mais alors les deux auront-ils la même note ? Qu'évaluer ? Comment vérifier ce qu'a acquis chacun ?

Concernant les annotations : faut-il en écrire beaucoup ? Faut-il souligner les fautes pour respecter la correction de la langue, au risque de masquer les questions de méthode ou les enjeux de connaissances ?

Comment organiser la correction pour ne pas ennuyer mais faire progresser ?

Comment vérifier sans perdre de temps que chaque téléphone soit éteint ? Que faire avec ceux qui trichent ?

Faut-il répondre aux questions des élèves pendant l'évaluation pour éviter les blocages ? Ou je ne réponds pas pour faciliter la concentration et l'autonomie de tous ? Ou je réponds pendant le premier quart d'heure seulement ?

Comment différencier sans « naturaliser » les difficultés ?

Que faire pour les élèves à qui il manque du matériel ? En prêter ? Autoriser du matériel à circuler ? À quelles conditions ?

Ai-je besoin de projeter un ou des documents ? Si tous les élèves n'ont pas le même document pour éviter la triche, comment éviter les confusions ou la déconcentration, voire les contestations ?

En fonction de la situation, chacune de ces questions peut se poser ou pas, être cruciale ou secondaire, être facilement résolue ou se transformer en dilemme, revenir un jour, être oubliée ou mise de côté... Ce qui est sûr en tout cas, c'est que notre activité concrète charrie une multitude de questions - liées à la diversité des situations, des objectifs que nous poursuivons et des démarches que nous empruntons - qui sont loin de la standardisation visée par les prescriptions actuelles en matière d'évaluation.

Dans le prochain bulletin, nous présenterons une autre série de dilemmes de métier, auxquels nous sommes tous confrontés dans notre pratique quotidienne et que nous avons à cœur de discuter collectivement.

Le métier enseignant

Au-delà des caricatures, la complexité

Le travail enseignant fait l'objet d'une multiplicité de discours dans l'espace public et médiatique, qui confinent parfois à la caricature. Il est donc important, pour défendre notre métier, que nous sachions le décrire dans sa complexité. Le travail réalisé par les membres des groupes métiers du SNES Toulouse a déjà mis en évidence une double tension qui traverse l'activité enseignante.

La première se situe entre l'adhésion et la contrainte. L'éducation a ceci de particulier qu'elle vise une transformation des élèves : transformer leur vision du monde grâce aux connaissances disciplinaires, augmenter leur capacité d'agir en leur apportant des savoir-faire. Mais cela implique que les élèves acceptent de plonger dans l'inconnu : pour les faire progresser nous avons besoin de leur adhésion et de leur engagement. Or ils n'ont pas choisi ! Nous les obligeons à travailler sur des sujets dont ils peuvent se sentir éventuellement très éloignés... C'est un premier élément de complexité pour l'enseignant qui, tout en obligeant les élèves à travailler, doit aussi s'efforcer d'obtenir un engagement dans les tâches, afin que les élèves apprennent réellement.

Une seconde tension qui traverse notre activité réside dans le fait de poser des règles et de devoir presque systématiquement aménager, voire contourner ces règles, pour s'adapter au mieux à l'hétérogénéité des élèves mais aussi des situations. Les imprévus, ainsi que la différenciation et l'individualisation nous conduisent en effet à adapter le plus souvent les règles ou les consignes pour faire progresser le plus possible... le plus grand nombre d'élèves possible. Alors, le soupçon de privilégier un tel par rapport aux autres est toujours susceptible de devoir être désamorcé, auprès des élèves, mais aussi parfois des parents.

Ce à quoi il faudrait ajouter la nécessité d'arbitrer en temps réel entre des injonctions souvent contradictoires (par exemple, mettre les élèves au cœur des activités donc les laisser tâtonner... et terminer des programmes bien souvent pléthoriques), ainsi que celle de gérer en permanence des imprévus liés aux pannes et oublis de matériels.

En bref, notre activité consiste en un savant exercice d'équilibriste ! Il devient alors évident que le simple fait d'appliquer quelques « bonnes pratiques » ne peut pas suffire à relever les défis auxquels nous sommes confrontés. C'est au contraire une réappropriation collective de nos

métiers, qui peut à la fois nous aider à faire un travail de qualité et appuyer la légitimité de nos revendications syndicales. **Un stage national sera organisé dans cet objectif les jeudi 31 janvier et vendredi 01 février 2019 à Paris.**

Carine Daudignon

pour les groupes métiers du Snes-Toulouse



Témoignage sur les collectifs métiers à Toulouse

Nous participons aux collectifs métiers depuis quatre ans : une expérience très enrichissante et humainement passionnante.

C'est d'abord un regard nouveau sur nos activités et nos pratiques de classe, qui nous permet de prendre conscience du hiatus entre les injonctions institutionnelles et le réel de nos pratiques, sans jugement. S'ouvrent alors un cheminement et un questionnement qui nous amènent à tenter de nouvelles expériences avec plus de sérénité.

L'échange avec nos pairs lors des rencontres nous permet de constater que, si nous tombons tous sur les mêmes écueils, il n'y a pas forcément de solutions institutionnelles à nos difficultés : ceci nous permet de prendre de la distance et de mettre au jour le réel de l'activité de chacun dans ses classes.

Par ailleurs, grâce à notre engagement dans le groupe métier, nous nous sentons plus solides et légitimes dans nos échanges, parfois très conflictuels, avec la direction de notre établissement. Il nous est plus facile de trouver les arguments justes pour défendre les besoins liés à nos disciplines, et de ce fait nous nous laissons moins déstabiliser. Ainsi, en amont de la dotation horaire globale, nous avons revendiqué et obtenu un dédoublement sur un niveau en classe de langue pour la pratique de l'oral.

Grâce aux intervenantes expérimentées qui nous ont chapeautés et accompagnés dans notre collectif métier, nous avons réussi à prendre des initiatives que nous n'aurions pas osé prendre avant. C'est ainsi que, au moment de la réforme du collège contre laquelle nous avons engagé des actions, nous avons soutenu une collègue d'anglais qui se trouvait être la seule à être

inspectée au mois de mai. Nous avons donc rédigé un courrier à l'adresse de l'IPR expliquant notre engagement et notre position par rapport à cette réforme car nous n'avions pas du tout appliqué les injonctions institutionnelles, et nous craignons que la collègue ne se trouve en difficulté seule face à l'inspection. Nous lui avons remis le courrier en mains propres et n'avons jamais reçu de réponse !

Et donc, c'est avec enthousiasme que nous reprendrons nos rencontres à la rentrée !

Aline et Blanche

membres du groupe Langues vivantes du Snes-Toulouse

CAPA Agrégés

Des vérifications nécessaires, des interventions efficaces pour tous

Quatre CAPA consacrées spécifiquement aux agrégés se sont tenues en 2018 : liste d'aptitude (mars), hors-classe (mai), titularisation des stagiaires et contestation de refus de temps partiel (juin), classe exceptionnelle (juin). La Fsu (Snes, Snep, SneSup) est la seule organisation syndicale présente dans toutes ces Capa : forte de l'expérience de ses élus, elle mène les opérations de vérification sur l'intégralité des dossiers présentés ; elle intervient systématiquement pour défendre l'ensemble des collègues et apporter des améliorations au projet de l'administration ; elle suit personnellement les collègues qui ont envoyé leur fiche syndicale. Nous défendons notre statut d'agents de la Fonction publique d'État, en veillant à la transparence démocratique et à l'égalité de traitement républicaine sur l'ensemble du territoire, essentielle pour notre corps à gestion nationale.

Pour la Fsu, l'accès au corps des agrégés par liste d'aptitude est une procédure de recrutement : il devrait s'établir sur la base d'un barème prenant en compte des critères plus objectifs et quantifiables que les avis des IPR et chefs d'établissement. Certains évaluateurs cependant ne respectent pas le cadre de la circulaire en ne considérant pas l'ensemble de la carrière pour formuler leurs avis, pénalisant de fait les collègues en Capn.

Concernant la hors-classe, le barème, désormais national, permet de promouvoir les collègues avec une grande ancienneté dans le 11^e échelon. Cette avancée majeure garantit à tous un déroulement de carrière sur au moins deux grades. De fait, la Capn des 4 et 5 juillet a prononcé 350 promotions de plus que l'an dernier. La revendication se poursuit cependant. Nous dénonçons des situations choquantes, induites par la nouvelle note de service : des collègues

ont découvert que les avis évaluateurs « Très favorable » de 2017 sont « mécaniquement » devenus de simples « Satisfaisant » en 2018.

Le Snes-Fsu a approuvé le protocole PPCR, tout en pointant ses insuffisances et en dénonçant le contexte de forte dégradation du pouvoir d'achat, parce qu'il permet à tous d'accéder à la hors-classe. Notre objectif est que l'accès à la classe exceptionnelle bénéficie maintenant au plus grand nombre, car l'enjeu essentiel est d'assurer le meilleur indice de pension possible.

Pour toute information :

carriere.agreges@toulouse.snes.edu

Thomas Jarry

Pour les commissaires paritaires agrégés Fsu

CAPA Certifiés

Vers la hors-classe pour tous

Repoussée à 2 reprises suite au retard pris par le ministère dans la parution du décret fixant le contingent des promotions, la première CAPA hors classe des certifiés version PPCR s'est finalement tenue le 6 juillet 2018. Que retenir de cette première mouture ?

- tout d'abord une légère augmentation du nombre de promotions. Même si cela n'est pas aussi fort que dans d'autres corps, ce sont 367 collègues qui ont obtenu le passage à la Hors Classe cette année (+ 3 %).

- que l'accès à la Hors Classe pour la quasi-totalité de la profession tous est une réalité. Ainsi, si l'administration peut barrer l'accès à la Hors Classe, cela devient exceptionnel et doit être solidement motivé en instance paritaire. Cette année, seuls trois promouvables se sont vus refuser l'accès à la Hors Classe, contre plus d'une trentaine les années précédentes.

La mise en place d'un barème national dans le cadre du PPCR a permis ou va permettre à certains collègues ayant précédemment un avis faible (bloquant) d'intégrer tôt ou tard la Hors Classe en fonction de l'avis rectrice.

- le choix fait de renforcer le poids de l'ancienneté dans l'accès à la hors classe, mandat du Snes, va au global permettre à l'ensemble de la profession d'accéder plus rapidement à la Hors Classe par assèchement progressif du 11^e échelon.

Malgré tout, bien des points restent encore à améliorer.

Lors de la CAPA, les élus du Snes-Fsu ont dénoncé la répartition inégalitaire des « appréciations rectrices » suivant les échelons et les disciplines, le refus de l'administration de prendre en compte l'ancienneté de l'inspection et de la note pédagogique pour attribuer cette appréciation, et enfin leur caractère pérenne. Le Snes-Fsu, suivi par toutes les autres organisations syndicales, ont contesté ces insuffisances et ont demandé à l'administration de revoir ces différents points.

Suite à un vote majoritaire des élus du personnel face à l'administration, la CAPA a été mise en suspens en attendant l'arbitrage de Mme la Rectrice. Suivant l'exemple des méthodes gouvernementales de passage en force que l'on connaît depuis quelque temps, celle-ci a maintenu les injustices que nous avions dénoncées.

Salaires Des chiffres édifiants

Salaires nets mensuels en moyenne en 2017

Enseignants (cadres) : 2 754 euros

Autres cadres de la Fonction publique : 3 622 euros

Cadres du privé : 4 141 euros

Et ce n'est pas le Snes qui le dit, c'est le rapport annuel 2017 de la Fonction publique.

Alors l'Éducation Nationale a du mal à recruter ? Comme c'est bizarre !

Face à une administration aussi peu respectueuse du vote des élus des représentants du personnel, il va falloir renforcer le paritarisme en votant pour le Snes-Fsu aux prochaines élections professionnelles, car sur ces points comme sur bien d'autres, seul un vote massif pour les listes Snes-Fsu permettra de faire avancer la cause de la profession.

Hélène Tressens et David Cluzel

Pour les commissaires paritaires certifiés Snes

Rentrée 2018 Tout va très bien !

- ➔ + 26 000 élèves dans les collèges et les lycées
- ➔ - 2 600 professeurs stagiaires
- ➔ - 20 % de postes aux concours externes en 2018
- ➔ 79 % des classes de lycée comportaient plus de 30 élèves en 2017 contre 74,5 % en 2010
- ➔ Parcoursup : fin août encore 60 054 étudiants en attente
- ➔ 55 % des CPE estiment que leur métier s'est dégradé depuis 5 ans
- ➔ 53 % des professeurs considèrent que le poids hiérarchique des inspecteurs est devenu excessif
- ➔ 15,03 € : salaire horaire d'un professeur certifié à temps complet (moyenne)
- ➔ - 21 % en 20 ans : 64 % des enseignants seulement se disent satisfaits de leur métier (85% il y a 20 ans)
- ➔ 44,3 % : c'est la représentativité du Snes-Fsu dans la Capn.

Conditions de travail, santé et sécurité au travail dans les établissements

Judi 27 septembre 2018 au Lycée Urbain Vitry à Toulouse

Comment redonner du sens à notre travail ? Comment se réapproprier le collectif dans l'établissement pour éviter l'isolement, pour un travail plus efficace et épanouissant ?

Avec

Pascal Simonet, maître de conférences en psychologie du travail à l'ESPE d'Aix Marseille Université - membre de l'équipe Psychologie du travail et clinique de l'activité CNAM (équipe d'Yves CLOT)

et **Hervé Moreau**, responsable national du SNES, membre du CHSCT-national.

Stagiaires : stage mutations Inter

Mardi 20 et mercredi 21 novembre 2018 à Toulouse (lieu à déterminer)

animé par **Pierre Priouret** et des commissaires paritaires.

Collège, lycée : le point sur les réformes en cours

Judi 22 novembre 2018 à Toulouse (lieu à déterminer)

Programmes et mise en œuvre, horaires, orientation, quels changements avec ces réformes ? Avec quelles conséquences pour les personnels, pour les élèves ? Comment continuer à donner du sens à nos métiers ? Ces réformes n'augmentent-elles pas les inégalités à l'école ?

Avec

Elizabeth Bautier sociolinguiste et chercheuse en sciences de l'éducation. Professeure de sciences de l'éducation à Paris 8 et cofondatrice du réseau de chercheurs RESEIDA (recherche autour des questions d'inégalités, les contextes d'apprentissage.)

et **Claire Gueville**, responsable du secteur Lycée et membre du secteur Contenus au Snes

Inscription sur le site du Snes Toulouse et demande d'autorisation à adresser à la Rectrice avant le dimanche 21 octobre 2018.

A venir

- stage sur les RDV de carrières et les nouvelles modalités d'évaluation des personnels jeudi 8 novembre (à confirmer).
- stage AED le 29 novembre. Consultez notre site régulièrement !

Histoire du SNES 5

Le Snes attaché au statut

Dans une série d'articles, le Bulletin syndical retrace des moments clés de la longue histoire du Snes.

L'après-guerre se traduit par de nombreux changements pour les enseignants du second degré : rénovation de deux concours, l'agrégation et le CAEC (certificat d'aptitude à l'enseignement dans les collèges), vaste plan de titularisation dans le second degré. Toutefois cela se révèle insuffisant face à l'afflux de nouveaux élèves. La pénurie d'enseignants titulaires conduit à faire appel à de nombreux non-titulaires.

Le décret de 1946 prévoit une nouvelle définition des services hebdomadaires : 15 h et 18 h avec un système de majoration selon les effectifs et les niveaux d'enseignement, une heure de première chaire, des heures de laboratoire et des heures cabinet d'histoire-géographie. Les disciplines artistiques doivent 20 heures. Le SNES revendique longtemps leur alignement à 18 h et l'obtient au début des années 2000.

1946 : des garanties statutaires

Plus largement le Fonction Public se voit dotée d'un nouveau statut général. La loi du 19 octobre 1946 « relative au statut général des fonctionnaires » est l'un des grands textes progressistes inspirés du CNR au lendemain de la guerre. Cette loi voit le jour sous l'impulsion de Maurice Thorez, alors ministre d'État chargé de la Fonction publique. Ce premier statut ne s'applique alors qu'à la fonction publique d'État. Mais les grands principes que l'on retrouve actuellement dans le statut de la fonction publique y sont déjà présents. Codifié dans un texte unique, il définit la nature du lien entre l'administration et les fonctionnaires avec des droits et des obligations.

Ce statut prévoit le cadre juridique du système de rémunération, la distinction du grade (qui manifeste le degré d'avancement d'un fonctionnaire dans sa carrière) et de l'emploi (poste dans lequel le fonctionnaire est affecté), l'institution d'un régime spécifique de sécurité sociale et d'un nouveau régime de retraites, la reconnaissance du droit d'adhérer au syndicat de son choix...

Une refonte complète interviendra ensuite avec les lois Le Pors de 1983, portant « droits et obligations des fonctionnaires », commune aux fonctions publiques d'État, territoriale et hospitalière. Trois principes fonderont cette unité : le principe d'égalité (d'où est tirée la règle que c'est par voie de concours que l'on entre dans la fonction publique) ; le principe d'indépendance où le grade, propriété du fonctionnaire, est séparé de son emploi ; le principe de responsabilité (tiré de l'article 15 de la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen : la société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration).

Aujourd'hui notre statut est clairement menacé avec une attaque d'envergure contre le paritarisme. Au sein de la FSU, le SNES le défendra avec acharnement.


Olivier Andrieu
S2 82



Rapide bilan des élections à la Commission Administrative Académique 2018-2021

La démocratie interne renforcée !

Le scrutin s'est déroulé du 14 mai au 6 juin dans les établissements ou par vote direct pour les syndiqués isolés ou retraités. Le dépouillement final, après les dépouillements conduits dans les établissements, a eu lieu dans les locaux de la section académique le 15 juin, en présence des représentants des listes Unité & Action et École Émancipée et des responsables des 8 départements, puisque cette élection était aussi l'occasion de renouveler les bureaux départementaux.

De ce vote, on peut tirer quelques premiers enseignements :

- **la participation progresse par rapport à 2016 de 2,1 points, pour s'établir à 49,4 % des syndiqués.** Nous ratons donc de peu la barre symbolique des 50 % de votants (17 votants!), mais notre académie retrouve, après le petit fléchissement de 2016, un bon niveau de participation, parmi les plus élevés de France : nous remercions vivement tous les collègues qui ont fait l'effort de voter, et toutes les équipes militantes qui, dans les établissements, ont permis l'expression des syndiqués !

- **un important renouvellement des élus et la satisfaction des impératifs de parité.** Conformément aux nouveaux statuts du Snes, adoptés à Rennes au printemps, l'équilibre femmes-hommes est désormais atteint (32 femmes sur 60 élus, soit +4), et nous tendons vers une représentation des femmes dans les instances plus conforme à la composition de l'ensemble des syndiqué-e-s. Nous saluons l'arrivée de plus d'un tiers de nouveaux élu-e-s (21 sur 30), signe indiscutable du dynamisme des équipes dans les établissements.

- **la conservation pratiquement à l'identique des équilibres académiques entre Unité & Action et École Émancipée :** l'évolution (+0,5 point Unité & Action et - 0,5 pour École Émancipée) est infime. Cela se traduit donc par une stabilité totale en sièges au sein de la nouvelle Commission Administrative Académique, aussi bien chez les titulaires que chez les suppléants.

Pierre Priouret
Secrétaire général

Merci pour leur engagement !

Nous remercions très chaleureusement les élus qui achèvent leur mandat, et qui, tout en restant fidèles au Snes-Fsu, continueront sans aucun doute à le faire vivre différemment : B. Schwartz, C. Alvarez, V. Arrieu, B. Aubertin, R. Aviles, J. Brengou, C. Chevrollier, J. Corduriès, J.P. Dagou, I. Darroman, M. Dauphin, B. Dufaux, E. Fernandez, A. Gibert, M. Girard, B. Larcade, C. Laronde, L. Llasera, B. Prat, E. Sicart, B. Vidal.

Résultats en voix : Vote d'Orientation Académique (CAA)

DEP	Unité et Action	École Émancipée
9	86,5 %	13,5 %
12	82,5 %	17,5 %
31	59,2 %	40,8 %
32	92,3 %	7,7 %
46	96,0 %	4 %
65	79,5 %	20,5 %
81	73,3 %	26,7 %
82	72,4 %	27,6 %
Totaux	70,6 %	29,4 %

Résultats en sièges :

Courant de pensée	Titulaires	Suppléant(e)s	Elu(e)s
Unité & Action	32 (=)	11 (=)	43 (=)
École Émancipée	13 (=)	4 (=)	17 (=)
Total	45	15	60

Le nouveau Secrétariat a été élu par le Bureau du 28 Août 2018. Il est composé de Monique Degos-Carrère, David Cluzel, Sylvain Lagarde, Isabelle Richardeau, Carine Rios, Pierre Priouret (Secrétaire Général). Il est complété par Valérie Puech, qui a été réélue Trésorière.

Composition de la CA Académique - 2018/2021

Résultant du vote des adhérents organisé du 14 mai au 6 juin 2018

Nom	Prénom	Corps	Etablissement	Ville	Dép.	Tendance	
PRIOURET	Pierre	Agrégé	Lycée Stéphane Hessel	Toulouse	31	Unité & Action	Titulaire
DEGOS-CARRERE	Monique	Certifiée	Collège Michelet	Toulouse	31	Unité & Action	Titulaire
LAGARDE	Sylvain	Agrégé	Lycée Monteil	Rodez	12	Unité & Action	Titulaire
RICHARDEAU	Isabelle	Certifiée	Cge Quint Fonsegrives	Quint- F	31	Unité & Action	Titulaire
CLUZEL	David	Certifié	Lycée Louis Rascol	Albi	81	Unité & Action	Titulaire
RIOS	Carine	Certifiée	Collège J.P. Rambaud	Pamiers	09	Unité & Action	Titulaire
PUECH	Valérie	Certifiée	Lycée Ozenne	Toulouse	31	Unité & Action	Titulaire
MANIBAL	Christophe	Agrégé	Lycée Rive Gauche	Toulouse	31	Unité & Action	Titulaire
GOURBIER	Catherine	CPE	Lycée Marie Curie	Tarbes	65	Unité & Action	Titulaire
ANDRIEU	Olivier	Agrégé	Lycée Bourdelle	Montauban	82	Unité & Action	Titulaire
FOUCAMBERT	Benoît	Certifié	Collège Jean-Jaures	Albi	81	Unité & Action	Titulaire
MURATI	Laurent	Agrégé	Lycée Pyrène	Pamiers	09	Unité & Action	Titulaire
MAFFRE	Émilie	Certifiée	Collège Kervallon	Marcillac Vallon	12	Unité & Action	Titulaire
FRANCOISE	Yves	Certifiée	Lycée Champollion	Figeac	46	Unité & Action	Titulaire
PETIT	Jocelyn	Certifié	Lycée Alain Fournier	Mirande	32	Unité & Action	Titulaire
RAMOND	Valérie	CPE	Lycée Pierre Bourdieu	Fronton	31	Unité & Action	Titulaire
JARRY	Thomas	Agrégé	Lycée Bellevue	Toulouse	31	Unité & Action	Titulaire
THEULE	Monique	Retraîtée			65	Unité & Action	Titulaire
RAFALOWICZ	Brigitte	Retraîtée			31	Unité & Action	Titulaire
TRESSENS	Hélène	Certifiée	Lycée Monnerville	Cahors	46	Unité & Action	Titulaire
NARANJO	Michel	Agrégé	Lycée Monteil	Rodez	12	Unité & Action	Titulaire
BONNET	Gisèle	Retraîtée			31	Unité & Action	Titulaire
MONTELS	Pierre	Certifié	Lycée Henri Matisse	Cugnaux	31	Unité & Action	Titulaire
ESTALRICH	Guillaume	Certifié	Collège Pierre Bayle	Pamiers	09	Unité & Action	Titulaire
JAFFIOL	Sébastien	Certifié	Lycée Victor Duruy	Bagnères de B.	65	Unité & Action	Titulaire
ROUQUETTE	Géraldine	Certifiée	College J.Durand	Puylaurens	81	Unité & Action	Titulaire
ALCARAZ-BOUSQUET	Marianne	Certifiée	Lycée Foch	Rodez	12	Unité & Action	Titulaire
VIGUIER	Jean-Louis	Retraité			46	Unité & Action	Titulaire
CHARTON	Nathalie	Certifiée	Collège Pierre Bayle	Pamiers	09	Unité & Action	Titulaire
CABRIT	Florence	Agrégée	Lycée Jean Lurcat	Saint-Céré	46	Unité & Action	Titulaire
LEBRUN	Guillaume	Certifié	Collège A. Perbosc	Auterive	31	Unité & Action	Titulaire
BELOTTI	Cécile	Certifiée	Lycée Pierre Bourdieu	Fronton	31	Unité & Action	Titulaire
ESQUERRE-MONTAGNINI	Cécile	Certifiée	Collège Michelet	Toulouse	31	Ecole Emancipée	Titulaire
CHASSIN	Yves	Certifié	LGT Louis Rascol	Albi	81	Ecole Emancipée	Titulaire
AKIELEWIEZ	Agnès	Certifiée	LGT Toulouse-Lautrec	Toulouse	31	Ecole Emancipée	Titulaire
CAILLAUD	Julien	Certifié	Collège O. de Gouges	Montauban	82	Ecole Emancipée	Titulaire
FARADONI	Emmanuelle	DCIO /PsyEN	CIO Toulouse Nord	Toulouse	31	Ecole Emancipée	Titulaire
PETIT	Laurent	Certifié	Collège Marcel Aymard	Millau	12	Ecole Emancipée	Titulaire
OLSCHEWSKI	Sophie	Certifiée	Collège Cl. Isaure	Toulouse	31	Ecole Emancipée	Titulaire
DESWARTE	Bernard	Certifié	LGT Henri Matisse	Cugnaux	31	Ecole Emancipée	Titulaire
PERILLAT	Marie-Cécile	Certifiée	LGT Stéphane Hessel	Toulouse	31	Ecole Emancipée	Titulaire
FRAISSE	J-Christophe	Certifié	LGT Soult	Mazamet	81	Ecole Emancipée	Titulaire
CARRERE	Lætitia	Certifiée	Collège Tlse-Lautrec	Toulouse	31	Ecole Emancipée	Titulaire
MOUSSET	Nicolas	Certifié	Collège Berthelot	Toulouse	31	Ecole Emancipée	Titulaire
DAT	Carole	Certifiée	Collège Cl. Isaure	Toulouse	31	Ecole Emancipée	Titulaire
PICOT-BONHOMME	Anne-Marie	Certifiée	Collège Gambetta	Cahors	46	Unité & Action	Suppléant
EL OTMANI	El Houari	Certifié	Lycée Raymond Naves	Toulouse	31	Unité & Action	Suppléant
LE QUENTREC	Maëve	Certifiée	Collège M. Berthelot	Toulouse	31	Unité & Action	Suppléant
LAUNET	Jérôme	Certifié	Collège Rosa Parks	Toulouse	31	Unité & Action	Suppléant
LEON	Marion	Certifiée	Collège O de Gouges	Montauban	82	Unité & Action	Suppléant
BAUDRY	Viviane	Retraîtée		Ariège	09	Unité & Action	Suppléant
DAUDIGNON	Carine	Agrégée	Lycée Déodat de S.	Toulouse	31	Unité & Action	Suppléant
TROGNON	Hervé	Certifié	Lycée Louis Rascol	Albi	81	Unité & Action	Suppléant
GIRAUT	Karine	Agrégée	Collège Bellevue	Toulouse	31	Unité & Action	Suppléant
GIL	Aurélié	Certifiée	Collège Pierre Bayle	Pamiers	09	Unité & Action	Suppléant
GALICHET	Hélène	Certifiée	Lycée Jean Jaurès	Carmaux	81	Unité & Action	Suppléant
PARET	Vincent	Agrégé	LGT Déodat de S.	Toulouse	31	Ecole Emancipée	Suppléant
BENASSAR	Laure	DCIO PsyEN	CIO Toulouse Rangueil	Toulouse	31	Ecole Emancipée	Suppléant
PIAU	J-Philippe	Certifié	Collège Montesquieu	Cugnaux	31	Ecole Emancipée	Suppléant
SUDRE	Stéphanie	Certifiée	Collège Marengo	Toulouse	31	Ecole Emancipée	Suppléant

Informations pratiques

Pour rejoindre le Snes

Tél. 05 61 34 38 51 - Fax 05 61 34 38 38

2, avenue Jean-Rieux - 31500 - Toulouse

Métro François Verdier

Permanences tous les après-midi de 14 à 17 heures

Adresse électronique générale:

s3tou@snes.edu

Syndicalisation:

tresorerie@toulouse.snes.edu

Carrière

(avancement, promotion, notation):

carriere.certifies@toulouse.snes.edu

carriere.agreges@toulouse.snes.edu

Mutations ou affectations:

mutations@toulouse.snes.edu

Stagiaires:

stagiaires@toulouse.snes.edu

Non-titulaires:

nontitu@toulouse.snes.edu

CPE:

cpe@toulouse.snes.edu

Santé:

sante@toulouse.snes.edu

Personnels-Vie scolaire:

aedmise@toulouse.snes.edu

Retraites:

retraites@toulouse.snes.edu

COPSYs:

copsys@toulouse.snes.edu

Stages syndicaux:

formation.syndicale@toulouse.snes.edu

Collège:

college@toulouse.snes.edu

Lycée:

lycee@toulouse.snes.edu

Site académique
www.toulouse.snes.edu



Crédit Mutuel
Enseignant

CRÉDIT MUTUEL ENSEIGNANT DE TOULOUSE

6 rue de la Tuilerie – BP 23107 – 31131 Balma Cedex

Tél. : 05 34 42 64 70 – Courriel : 02290@Creditmutuel.fr

Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement
avant de vous engager.

Exemple⁽¹⁾ : pour un crédit amortissable d'un montant de 1 200 € et d'une durée d'un an, vous remboursez 12 mensualités de 100 € au TAEG fixe de 0 % (taux débiteur fixe de 0 %). Montant total dû par l'emprunteur 1 200 €. Le montant des mensualités indiqué ci-dessus ne comprend pas l'assurance facultative proposée habituellement : assurance Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA) calculée sur le capital restant dû, avec un montant de 1^{re} cotisation mensuelle de 1 €, un montant total sur la durée du crédit de 6,46 € et un taux annuel effectif de l'assurance (TAEA) de 1,00 %.

**PROFITEZ
D'UN PRÊT À 0%
POUR DÉMARRER
DANS LA VIE ACTIVE**

Nouveaux personnels du monde de l'éducation,
bénéficiez d'une avance sur vos premiers salaires⁽¹⁾ :
Empruntez jusqu'à 3 000 € sans frais de dossier
ni paiement d'intérêts.

(1) Après étude et sous réserve d'acceptation du dossier. Offre sous conditions réservée aux détenteurs d'un Eurocompte Jeune Actif ou VIP Confert. Durée maximale de remboursement : 12 mois. Délai de rétractation de 14 jours à compter de la signature du contrat. Les intérêts sont pris en charge par le CME Toulouse. (2) Conditions au 01/07/2017.